

RÉALISME ESTHÉTIQUE, ARGUMENTS PRAGMATIQUES ET ÉTHIQUE DE LA CROYANCE

Des énoncés esthétiques ordinaires tels que « Ce tableau est magnifique », « Ce paysage est sublime », « Cette affiche est affreuse » ou « Cette sonate est d'une délicate tristesse » peuvent être interprétés principalement de deux manières, à savoir de façon réaliste ou de façon antiréaliste. On peut définir ces deux conceptions de la façon suivante :

Réalisme esthétique = (déf.) Les artefacts et les choses naturelles possèdent certaines propriétés qui rendent littéralement vrais ou faux les énoncés esthétiques à l'aide desquels nous les décrivons.

Antiréalisme esthétique = (déf.) Aucun énoncé esthétique n'est littéralement vrai ou faux et l'attribution d'une propriété esthétique à une chose relève toujours de la projection d'un état mental subjectif sur cette chose.

Défendre le réalisme esthétique revient à affirmer une thèse qui n'a plus rien d'évident aujourd'hui, tant nous sommes habitués à considérer les propriétés esthétiques comme des propriétés subjectives et non comme des propriétés des choses. Plus précisément, le réalisme esthétique soulève des questions ontologiques et des questions épistémologiques. Il s'agit en effet d'affirmer l'*existence* et la *connaissance* de propriétés bien étranges, qui semblent notamment incompatibles avec les exigences d'une ontologie physicaliste, par ailleurs largement admise. La tâche du réaliste esthétique est donc (1) de rendre plausible l'existence de telles propriétés, sans en faire des entités mystérieuses, contraires à nos meilleures intuitions sur la nature de la réalité, et (2) de justifier la connaissance que nous pouvons en avoir, sans postuler un sens esthétique dont l'existence et le fonctionnement restent pour le moins problématiques. Comment le réalisme esthétique peut-il être rationnellement défendu ?

En philosophie de la religion, on a pris l'habitude de distinguer deux types d'arguments en faveur de la croyance en Dieu : des *arguments épistémiques* et des *arguments pragmatiques* (voir notamment Jeff Jordan, *Pascal's Wager*, Oxford, Oxford UP, 2006). Les premiers sont des arguments en faveur de l'existence de Dieu (par exemple, l'argument cosmologique). Les seconds sont des arguments en faveur de la rationalité de cette même croyance, alors que l'évidence en faveur de l'existence de Dieu est jugée insuffisante. Il s'agit notamment de montrer que la croyance en Dieu possède une valeur prudentielle ou morale plus grande que son contraire (c'est le cas du pari de Pascal). Je me propose ici de montrer qu'une telle distinction peut être utilisée en faveur du réalisme esthétique. Alors que les arguments épistémiques en esthétique ont pour objectif de démontrer l'existence des propriétés esthétiques (en répondant aux questions (1) et (2) ci-dessus), un argument pragmatique cherchera à montrer que le réalisme est plus rationnel que l'antiréalisme, dans la mesure où les bénéfices pratiques, voire moraux, du réalisme sont plus grands que ceux de l'antiréalisme. Parmi ces bénéfices, on peut mentionner, d'une part, le fait que notre pratique et notre expérience esthétiques conservent leur signification ordinaire et leur force de motivation ; d'autre part, le fait que notre devoir moral de préserver les choses possédant une valeur esthétique soit justifié, notamment lorsqu'il s'agit de préserver l'environnement naturel. Deux conditions doivent être remplies pour rendre cet argument plausible : (i) L'hypothèse du réalisme esthétique ne doit pas avoir une probabilité nulle, ce qui suppose d'examiner certains arguments épistémiques en faveur de cette hypothèse. (ii) On doit pouvoir répondre à l'objection évidentialiste, qui implique que nous ne devrions adopter une croyance que sur la base d'une évidence suffisante. Autrement dit, je tenterai de montrer qu'une éthique de la croyance n'est pas incompatible avec les arguments pragmatiques et qu'elle autorise ce type de défense du réalisme esthétique.